

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 19 Décembre (19/12/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**, M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint**,

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Colette ROLLET), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Pierre FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

21 – 19 décembre 2017

21. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – prolongation exceptionnelle n° 5 à la convention OPAH : période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics,

VU la délibération n° 11 du 25 février 2010 portant lancement de la démarche OPAH,

VU la délibération n° 28 du 25 mars 2010 portant lancement de l'étude pré-opérationnelle,

VU la délibération n° 5 du 24 novembre 2011 relative à la signature de la convention OPAH et à l'affermissement de la première tranche conditionnelle,

VU la délibération n° 16 du 22 novembre 2012 relative à l'affermissement de la deuxième tranche conditionnelle,

VU la délibération n° 7 du 28 novembre 2013 relative à l'affermissement de la tranche conditionnelle 3,

VU la délibération n° 7 du 20 novembre 2014 relative à l'affermissement de la tranche conditionnelle 4, correspondant à une année supplémentaire du dispositif de l'OPAH,

VU la délibération n° 26 du 14 décembre 2015 relative à l'affermissement de la tranche conditionnelle 5, correspondant à une année supplémentaire du dispositif de l'OPAH,

VU la délibération du 09 février 2017 relative à la prolongation du dispositif pour neufs mois supplémentaires allant jusqu'au 31 décembre 2017

CONSIDERANT que le marché portant réalisation d'une étude pré-opérationnelle et mission d'animation en vue de la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) comprend une tranche ferme, 5 tranches conditionnelles et 5 avenants par rapport à la convention OPAH.

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre la démarche d'amélioration de l'habitat en centre-ville, pour une période exceptionnelle allant du 01 janvier 2018 au 31 Décembre 2018,

**Le Conseil Communal,
Après avoir entendu Monsieur le Maire,
Et en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de prolonger d'une période exceptionnelle (01 janvier 2018 au 31 Décembre 2018) l'OPAH en cours

DECIDE de solliciter auprès de l'ANAH et du Conseil Départemental, une subvention pour financer l'animation-suivi

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation N°5 à la convention d'OPAH à *titre dérogatoire*.

DECIDE de solliciter auprès du Conseil Départemental, délégataire des aides à la pierre, l'enveloppe de crédits ANAH, FART (Fonds d'aide à la Rénovation Thermique des logements) et ingénierie nécessaires pour cette dernière année de prolongation,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces administratives et financières relatives à l'opération.

DIT que les crédits nécessaires à l'opération ont été inscrits au budget de l'exercice en cours et seront prévus aux exercices budgétaires suivants,

DIT que la présente délibération fera en outre, l'objet d'un affichage en Mairie.

Pour copie conforme
Moissac le 21 décembre 2017

Le Maire,

A blue ink signature of Jean-Michel HENRYOT is written over a circular official stamp of the Mairie de Moissac. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MOISSAC' and 'LE MAIRE'.

Jean-Michel HENRYOT